
*Education nationale :
rentrée scolaire 2021 sous haute vigilance !*

La rentrée scolaire 2021 se fera malheureusement une nouvelle fois sous contrainte sanitaire. Alors que la situation sanitaire reste critique dans la plupart des Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) et les Collectivités d'Outre-Mer (COM), le SNPTES tient tout d'abord à adresser son soutien aux élèves et personnels. En métropole, le ministère a prévu d'appliquer un protocole sanitaire de niveau 2 sur 4. C'est une bonne nouvelle puisqu'il permet notamment d'accueillir les élèves en présentiel. La circulation du variant Delta doit néanmoins nous inciter à la plus grande vigilance. L'heure n'est pas au relâchement, mais au respect des gestes barrières, que l'on soit vacciné ou pas.

Dans le primaire, campagne de dépistage massif avec tests salivaires (avec accord des familles), fermeture de toute la classe pour sept jours en cas de contamination. Selon les situations locales, d'autres mesures plus strictes pourront être mises en place. Dans le secondaire, campagnes de tests et de vaccination proposée aux élèves de plus de 12 ans et aux personnels. En cas de détection de contamination dans une classe, seuls les cas contacts non-vaccinés devront s'isoler une semaine.

Le SNPTES regrette que sa demande d'installation de purificateurs d'air et de capteurs de CO² n'ait pas été entendue par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Le ministre botte en touche en déclarant qu'elle relève de la compétence des collectivités locales. Pour le SNPTES, la mise en place de ces équipements dont l'efficacité a scientifiquement été démontrée est un investissement indispensable, d'autant plus que leur intérêt dépasse le seul cadre de la pandémie de COVID 19.

Tout en concevant que cette crise soit des plus délicates à gérer, le SNPTES déplore le manque de cohérence de certaines mesures, ainsi que le manque d'anticipation et d'écoute des personnels sur la réalité du terrain.

Enfin, pour le SNPTES, l'actualité sanitaire ne doit pas servir de prétexte pour mettre en sourdine les revendications des personnels en termes de création d'emplois, de conditions de travail, de carrières et de rémunération. Les annonces faites dans le cadre du Grenelle de l'éducation et par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques au sujet notamment de la rémunération des fonctionnaires de catégorie C restent pour l'instant totalement insuffisantes au regard des attentes légitimes des personnels et de la perte d'attractivité de nos métiers.

Choisy-Le-Roi, le 30 août 2021